

Protocole



Organisation des accueils d'enfants – crise sanitaire Covid-19



NOVEMBRE 2020

agf | Association
Générale des
Familles
du Bas-Rhin

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

www.agf67.fr

SOMMAIRE

CONTEXTE	3
MESURES À METTRE EN ŒUVRE DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL.....	4
Gestes barrières et hygiène	4
Locaux : accès restreint de rigueur	8
Transports des enfants	8
Organisation pédagogique	9
Repas	9
Organisation du travail	10
Information des parents	10
EN CAS DE SYMPTÔMES OU DOUTE SUR L'ÉTAT DE SANTÉ.....	11
RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES	11
CONDUITE À TENIR EN CAS DE DOUTE.....	12
PAGES D'INFORMATIONS OFFICIELLES	12



CONTEXTE

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au virus Covid19, les structures d'accueil d'enfants (périscolaire et petite enfance) **maintiennent leur activité d'accueil des enfants durant le confinement qui prend effet le 29.10.20. (PERISCOLAIRE + MERCREDI)**

Le Code du travail prévoit que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires « pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des travailleurs » (article L. 4121-1). A ce titre, l'employeur peut être fondé à prendre des dispositions contraignantes pour assurer la protection de la santé du personnel après évaluation du risque de contagion dans l'entreprise.

Aux termes de l'article L. 4122-1 du Code du travail, « conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail. »

L'accueil des enfants sera organisé en tenant compte impérativement des mesures indiquées dans ce protocole pour l'ensemble des sites gérés par l'AGF.

L'application de ces mesures est une obligation pour l'ensemble des salariés qui interviendront dans les structures pour la sécurité de tous.

Le directeur de la structure devra veiller à mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) en tenant compte de ce protocole.

Gestes barrières et hygiène

Port de masques

1. Port du masque obligatoire pour les adultes

Le port du masque est obligatoire tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs pour l'ensemble des salariés : tous les espaces de travail partagés (salles d'activités, salles de réunions, couloirs, vestiaires, local entretien, cuisine...) à l'exception des bureaux ou espaces individuels clos uniquement si le salarié s'y trouve seul.

Le port de masque est obligatoire lors des temps de réunion, de travail en équipe, avant et après la prise de repas ou de collation, et lors des échanges avec les parents ou avec toute autre personne extérieure au service.

A ce titre, des masques « tout public » lavables sont mis à disposition des salariés : masque lavable tout public de la marque Labonal sans filtre.

Les personnes identifiées comme vulnérables doivent porter un masque chirurgical/ FFP2 : le masque lavable tissu fourni de la marque Labonal avec filtre (en cas de doute contacter le service RH pour vérification de la situation du salarié).

Pour le temps de midi : l'animateur prendra son repas après le départ des enfants et pourra enlever son masque usagé (à déposer dans un sac en plastique - lavage au domicile).

Pour le temps du soir : l'animateur porte un nouveau masque durant tout le temps d'accueil des enfants jusqu'à leur départ (à déposer dans un sac en plastique - lavage au domicile).

Pour le temps du mercredi : les animateurs mangent en alternance après le service des repas aux enfants dans un espace prévu à cet effet. Changer de masque après le repas.

Dans les salles de pause/vestiaires/cuisine :

- **Limiter l'accès selon la surface de la pièce pour garantir une distanciation entre les personnes d'1m minimum et limiter au maximum le nombre de personnes simultanément dans l'espace.**
- **Organiser les temps de pause pour limiter le brassage et les risques de contamination :**

Il convient de prévoir vos roulements afin de ne pas mélanger les salariés tous les jours. **Les binômes en pause doivent rester les mêmes.** Il faut éviter le brassage au maximum.

Par ailleurs, il faut **limiter le nombre de professionnels selon la taille de l'espace de pause** (généralement 2, compte-tenu de la taille de vos locaux).
Distanciation, aération, nettoyage désinfection.

Les directeurs et adjoints prennent leur repas séparément dans leur bureau durant la période de la crise sanitaire.

Manger seul dès que possible.

Privilégier dès que possible les pauses en dehors de l'établissement.

Pensez à mobiliser momentanément sur le temps de repas tous les espaces disponibles hors présence des enfants lorsque c'est possible (salles d'activités, salles de motricité, ...).

- **Se laver les mains avant et après l'utilisation d'équipements communs (cafetière, bouilloire, réfrigérateur...).**
- **Pour les réfrigérateurs communs : identifiez si possible une place pour les affaires de chacun et indiquer lisiblement le nom de la personne sur les affaires.**
- **Désinfecter individuellement le mobilier et les équipements après chaque passage (chacun désinfecte après son passage ou après utilisation).**
- **Aérer les locaux plusieurs fois par jour et après chaque temps de pause.**

Il ne faut pas toucher le masque ou l'enlever une fois le masque installé sur le visage.

Se laver les mains avant de mettre le masque, ne toucher que les élastiques et bords du masque pour le mettre.

Se laver les mains avant et après l'enlèvement du masque.

Le port d'un masque complète les gestes barrières et ne les remplace pas.

2. Port du masque obligatoire pour les enfants

Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de six ans ou plus dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs.

Les masques sont fournis par les parents. L'enfant ne pourra pas être admis sans masque au sein de l'établissement.

A titre exceptionnel uniquement, le périscolaire dispose de quelques masques en cas de dépannage (utilisation des masques Labonal identiques à ceux fournis pour les encadrants).

Hygiène respiratoire

- Se servir de mouchoirs en papier jetables pour s'essuyer le nez ;
- Se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux ;
- Tousser et éternuer dans son coude ;
- Jeter les mouchoirs souillés après chaque usage, dans une poubelle avec couvercle.

Hygiène des mains

Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant trente secondes :

- Le matin avant tout contact avec les enfants ;
- Après tout contact avec l'un des parents ;
- Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas ;
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué ;
- Avant et après avoir pratiqué tout soin à un enfant ;
- Utiliser des essuies mains à usage unique ;

- **Pour les enfants**, le lavage des mains doit être pratiqué :
- A l'arrivée de l'enfant ;
- Avant chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Avant et après chaque activité ;
- Utiliser des essuies mains à usage unique.

Usage de solutions hydro-alcooliques

Il est possible d'utiliser des solutions hydro-alcooliques (SHA) en alternative au lavage des mains à l'eau courante et au savon. L'hygiène des mains par friction avec une solution hydro-alcoolique (SHA) doit être privilégiée sur des mains sèches, non souillées, non poudrées. Les SHA sont efficaces pour la désinfection des mains et doivent être facilement accessibles. Un lavage doux des mains (avec un savon liquide) doit être effectué lorsque les mains sont visiblement souillées.

Pour les enfants : le lavage des mains au savon est à privilégier.

Pour les adultes : le lavage au savon est également préconisé et doit être réalisé régulièrement, l'utilisation de solution hydro alcoolique en complément.

Hygiène des locaux et du matériel

Des produits spécifiques ont été mis à disposition par l'AGF.

L'ensemble de l'équipe est mobilisée pour l'entretien des locaux et du matériel :

- **Nettoyer tous les jours les sols et les surfaces avec les produits désinfectants.**
- **Nettoyer tous les jours les sanitaires avec les produits désinfectants.**
- **Nettoyer tous les jours le matériel pédagogique utilisé, le mobilier permanent, les poignées de porte avec le produit désinfectant adapté :** tables, chaises, tapis, poignées de portes, interrupteurs. Porter une attention particulière aux jouets pouvant être portés à la bouche (dinette, ...). Des filets pour le lavage en machine peuvent être utiles pour passer les petits jouets au lave-vaisselle. Un nettoyage régulier avec le produit désinfectant adapté est néanmoins nécessaire.
- **Appliquer scrupuleusement les protocoles de nettoyage et hygiène en cuisine** conformément aux protocoles et conduites à tenir disponibles sur l'extranet AGF.
- **Utiliser des essuies mains à usage unique.**
- **Lavage du linge à 60°C et changement régulier du linge (torchons...).**

- **Aérer régulièrement les locaux : 15 minutes toutes les 2 heures minimum.**
- **Laisser les portes ouvertes pour éviter les contacts inutiles sur les poignées, etc...**
- **Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements.**
- **Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon et essuie main à usage unique.**

Locaux : accès restreint de rigueur

- **Les parents ou personnes accompagnant les enfants ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux.**
 - ⇒ Un affichage indique clairement aux parents que l'entrée dans les locaux n'est pas autorisée.
 - ⇒ Le port du masque est demandé durant les échanges avec l'équipe.
 - ⇒ Une distance d'1 mètre minimum est à garder lors des échanges avec les parents et entre les parents. Un marquage au sol et un affichage permettent aux parents de garder les distances appropriées entre eux.
 - ⇒ Les échanges doivent se limiter aux informations nécessaires et ne pas se prolonger.
- **Toute personne extérieure au service** (agent technique ou livreur par exemple) aura un accès limité aux locaux qui devra être convenu avec le directeur d'établissement, en cas de nécessité immédiate liée au service, de préférence en dehors des horaires d'accueil du public, et dans le respect de la distanciation d'1 mètre avec les personnes présentes et des gestes barrière.
- **Le port du masque + le lavage des mains est demandé pour toute personne extérieure amenée à entrer dans les locaux.**

Transports des enfants

- Les transports scolaires et vers les sites périscolaires sont maintenus.
- Les chauffeurs devront porter un masque.
- Les animateurs / accompagnateurs doivent porter un masque.
- Les enfants à partir de 6 ans doivent porter un masque.
- Prévoir une distanciation pour les enfants :
 - ⇒ 1 place sur 2 dans les bus : demander à l'enfant de s'asseoir près de la fenêtre.

- ⇒ 2 enfants maximum par véhicule individuel si transport en taxi.
- ⇒ 1 place sur 2 pour les transports en minibus.
- ⇒ Lavage strict des mains à l'arrivée au périscolaire pour adultes et enfants

Organisation pédagogique

- **Organisation de l'accueil par groupes pour limiter le brassage des enfants** issus d'écoles différentes et si possible de classes ou niveaux différents :
 - ⇒ Attribuer une salle/un espace d'activité par groupe
 - ⇒ Organiser les temps de jeu en extérieur par groupe (roulements/séparation)
 - ⇒ Limiter au maximum les croisements des groupes dans les espaces de circulation
- Maintien d'une distanciation d'1 mètre minimum entre les animateurs et les enfants, et entre animateurs.
- **Pour les enfants de -6ans : maintien de la distanciation entre les groupes.**
- **Pour les enfants de +6ans : dès que possible maintien de la distanciation d'1 mètre entre enfants et installation en quinconce dès que possible plutôt qu'en face à face.**
- **Prévoir un programme d'activités qui permette l'application des gestes barrières.**
- **Désinfecter tout matériel en fin d'activité, laver les mains des enfants entre chaque nouvelle activité** : les objets partagés sont autorisés mais avec un nettoyage quotidien ou un isolement durant 24h avant utilisation.
- **Annulation des sorties jusqu'à nouvel ordre.**
- **Annulation des interventions extérieures jusqu'à nouvel ordre.**

Repas

- **Organisation de l'accueil par groupes pour limiter le brassage des enfants** issus d'écoles différentes et si possible de classes ou niveaux différents :
 - ⇒ Attribuer une salle/un espace par groupe si possible ou regrouper les tables par groupes en distançant au maximum
 - ⇒ Limiter au maximum les croisements des groupes dans les espaces de circulation
- Maintien d'une distanciation d'1 mètre minimum entre les animateurs et les enfants, et entre animateurs.

- **Pour les enfants de -6ans : maintien de la distanciation entre les groupes.**
- **Pour les enfants de +6ans : dès que possible maintien de la distanciation d'1 mètre entre enfants et installation en quinconce dès que possible plutôt qu'en face à face.**
- Port du masque durant le repas : l'adulte mange après le départ des enfants.
- Service du repas fait par l'adulte à chaque table (l'adulte dépose l'assiette devant l'enfant) et débarrassage fait par l'adulte.

Organisation du travail

- **Lors des temps de réunion, travail de préparation pédagogique, travail administratif, repas, pauses :**
 - ⇒ Garder ses distances autour des tables/bureaux et dans les espaces de pause à l'intérieur ou à l'extérieur (1 mètre minimum – 4m2 par personne) ;
 - ⇒ Prévoir si possible un espace de travail/table de travail pour chacun ;
 - ⇒ Limiter au maximum les temps de regroupements entre adultes.
- **Annulation des réunions inter-périscolaires (animateurs) jusqu'à nouvel ordre.**
- **En rentrant au domicile :** il est recommandé par mesure de précaution en période d'épidémie de laisser les chaussures, sacs et vestes en dehors de l'espace de vie ou dans un carton par exemple, mettre au lavage ses vêtements du jour et prendre une douche. Bien se laver les mains au retour à domicile.
- **Il est demandé en période d'épidémie de changer de tenue de travail chaque jour.**

Information des parents

- Afficher dans la structure au niveau de l'entrée :
 - ⇒ Le présent protocole.
 - ⇒ Une information sur l'interdiction d'entrer dans les locaux
 - ⇒ Une information sur les distances à garder en attendant à l'extérieur de la structure
- Afficher de manière visible à l'entrée de la structure le nombre maximum d'adultes présents selon la composition de l'équipe.

EN CAS DE SYMPTÔMES OU DOUTE SUR L'ÉTAT DE SANTÉ

- **En cas de symptômes pour un enfant** : informer le parent qui devront chercher l'enfant et consulter le médecin. Retour possible pour les enfants asymptomatiques avec attestation sur l'honneur des parents ou certificat médical.
- **En cas de symptômes pour un membre du personnel** : informer impérativement le directeur de la structure et l'AGF, ne pas se présenter au travail et prendre contact avec les services de santé (médecin, CPAM).
- **En cas de cas contacts pour un enfant ou pour le personnel** : informer immédiatement le directeur de la structure qui informera l'AGF. Ne pas se présenter à l'accueil dans l'attente de la conduite à tenir par l'AGF. Application des consignes de l'ARS.

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 Santé
publique
France

Informez le siège de l'AGF

PAGES D'INFORMATIONS OFFICIELLES

Ministère de la Santé :

- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Agence Régionale de Santé :

- <https://www.grand-est.ars.sante.fr/coronavirus-actualite-et-conduite-tenir-4>

Gestes pour limiter la propagation des virus :

- <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2017/les-7-gestes-a-adopter-pour-un-hiversansvirus>
- <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/pour-un-hiver-sans-virus/>